

| Domaine | Référence | Conditions | Prorogation période de validité | Formalités |
|--|---|---|---|--|
| Qualification IR | FCL.625(b)(1) | Qualification valide au 16.03.2020 Briefing avec un instructeur détenant les privilèges d'instruction pertinents, afin de remettre à niveau les connaissances théoriques requises pour une exploitation sûre et pour effectuer en toute sécurité les manœuvres et les procédures pertinentes. Dans le cas où le pilote n'est pas en mesure de suivre un briefing avec un instructeur, il devra réviser par lui-même les points qui y sont mentionnés | 8 mois ou jusqu'au 31.12.2020, le plus rapproché des deux | La nouvelle date de fin de validité de la qualification doit être mentionnée sur la licence ou sur un supplément particulier à la licence par un examinateur agissant conformément au FCL.1030 ou un instructeur agissant conformément au FCL.945. Lorsque les nouvelles dates de fin de validité sont portées sur un supplément à la licence, le pilote devra emporter avec sa licence ce supplément et une copie de la décision DSAC/PN/Dir n° 20-047 du 1 ^{er} mai 2020 |
| Qualifications de classe et de type | FCL.740 FCL.740.A FCL.740.H | | | |
| Qualification de vol en montage | FCL.815 (d) | | | |
| Qualification d'instructeur | FCL.940 FCL.940.FI FCL.940.TRI FCL.940.CRI FCL.940.SFI FCL.940.MCCI FCL.940.STI | Qualification valide au 16.03.2020 | Jusqu'au 31.12.2020 | Inscription de la nouvelle date de validité sur le supplément particulier à la licence |
| Autorisation d'examineur | FCL.1025 | Autorisation valide au 16.03.2020 | Jusqu'au 31.12.2020 | Inscription de la nouvelle date de validité sur le supplément particulier à la licence |
| Expérience récente LAPL(A) ou (H) | FCL.140.A FCL.140.H | Briefing d'un instructeur détenant les privilèges d'instruction pertinents, afin de remettre à niveau les connaissances théoriques requises pour effectuer en toute sécurité les manœuvres et les procédures pertinentes. Ce briefing doit inclure, si approprié, les procédures spécifiques anormales et d'urgence pour la catégorie d'aéronef considéré Dans le cas où le pilote n'est pas en mesure de suivre un briefing avec un instructeur, il devra réviser par lui-même les points qui y sont mentionnés | Calcul expérience récente sur 2 ans et 8 mois (jusqu'au 31.12.2020) | Mention du briefing et de sa date sur le carnet de vol du pilote par un examinateur. En absence de briefing, renseignement du carnet de vol par le pilote lui même. |
| Certificats médicaux | MED.A.045 | Certificat médical valide au 16.03.2020 Pas de limitation TML ou SIC | 4 mois ou jusqu'au 31.12.2020, le plus rapproché des deux | Néant |